

La CIG s'est réunie à Paris le 20 décembre 2019, sous la présidence du chef de la délégation française, et a traité des points suivants :

ElecLink

Après de nombreux échanges avec la CIG, Eurotunnel a soumis un dossier final de sécurité concernant le projet ElecLink en date du 21 novembre 2019.

Le Comité de Sécurité, assisté d'experts supplémentaires, procède actuellement à l'instruction de ce dossier afin de pouvoir émettre un avis à l'attention de la CIG pour le 23 mars 2020. Ce calendrier doit en effet permettre d'aboutir à une prise de décision lors de la réunion de la CIG du 23 avril 2020, conformément à ce qui a été convenu avec Eurotunnel. Cette décision sera définitive et entraînera soit le retrait, soit le rétablissement de l'agrément de la CIG pour le projet ElecLink qui avait été suspendu en octobre 2017.

Une déclaration publique sur l'avancement du projet ElecLink, comme convenu avec Eurotunnel, sera prochainement mise en ligne sur le site internet de la CIG.

Entrée en vigueur du protocole d'accord signé avec Eurotunnel

Le protocole d'accord signé en février 2018 par Eurotunnel et les gouvernements français et britannique a permis de modifier le montant de la contribution versée par Eurotunnel à la CIG dans le cadre de l'Accord de Concession. Un avenant à ce protocole sera prochainement signé entre les États Concédants et Eurotunnel afin de permettre son entrée en vigueur.

Fermeture des recommandations figurant dans les rapports suite à l'incendie de 2015

La CIG a noté la fermeture de deux recommandations des rapports BEA-TT/RAIB et Gibb-Gressier relatifs à l'incendie survenu dans le tunnel en janvier 2015. Plusieurs recommandations et invitations issues de ces rapports doivent encore faire l'objet de travaux complémentaires pour pouvoir être clôturées à leur tour.

Gestion des actifs d'Eurotunnel

La CIG a informé Eurotunnel qu'elle souhaitait mieux comprendre la manière dont ses actifs sont gérés et qu'elle lui écrirait pour lui expliquer cela plus en détail et solliciter sa participation dans ce travail.